



Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) du service déchets

Année d'exercice 2017

Préambule

Conformément à l'article D2224-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le maire présente au conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur la qualité et le prix du service public d'élimination des déchets.

Ce rapport comporte des indicateurs techniques et financiers relatifs à la collecte des ordures ménagères résiduelles, au tri sélectif, aux déchetteries, aux lieux de traitement...

Lorsque la compétence en matière d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un établissement public de coopération intercommunale, le contenu du rapport sur la qualité et le prix du service est intégré dans le rapport prévu à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales (rapport d'activités de l'intercommunalité).

Pour rappel, les 11 communes de la CC4R ont transféré la compétence globale de la gestion des déchets à la Communauté de communes au 1^{er} janvier 2015.

I. Les indicateurs techniques

1. Indicateurs relatifs à la collecte des déchets

1.1 Territoire desservi

Au 1^{er} janvier 2017, le territoire de la CC4R comptait 18 381 habitants (Insee, population légale 2014, population municipale), avec la répartition communale suivante :

FAUCIGNY : 567
FILLINGES : 3 311
LA TOUR : 1 256
MARCELLAZ : 961
MEGEVETTE : 565
ONNION : 1 276
PEILLONNEX : 1 372
SAINT JEAN DE THOLOME : 915
SAINT JEOIRE : 3 216
VILLE EN SALLAZ : 839
VIUZ EN SALLAZ : 4 103

En 2016, le territoire comptait 18 100 habitants, soit une **augmentation de 1,55% de la population de la CC4R entre les deux années.**

Sur l'ensemble de son territoire, la CC4R prend en charge la collecte des déchets des ménages.

Elle prend également en charge les déchets des professionnels (artisans, commerçants, administrations, associations...), lorsqu'il s'agit de déchets assimilés. Les déchets assimilés sont des déchets non ménagers mais qui, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières, dans les mêmes conditions que les déchets des ménages.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la CC4R déploie auprès des professionnels implantés sur le territoire la redevance spéciale, qui vise à couvrir financièrement la prise en charge de ces déchets assimilés.

1.2 Collecte des déchets pris en charge par le service

1.2.1 Ordures ménagères résiduelles et assimilées (OMR)

Pour des raisons liées à la reprise de la situation connue au moment de la prise de compétence Déchets par la CC4R au 1^{er} janvier 2015, les OMR sont acheminées vers deux exutoires différents (voir détail au point 2. Traitement). De ce fait, le territoire de la CC4R est divisé en deux secteurs pour la collecte des ordures ménagères résiduelles, définis comme suit :

- Secteur A : FAUCIGNY, LA TOUR, MARCELLAZ, MEGEVETTE, ONNION, PEILLONNEX, SAINT-JEAN-DE-THOLOME, SAINT-JEOIRE, VILLE-EN-SALLAZ et VIUZ-EN-SALLAZ (exutoire : incinérateur de Marignier)
- Secteur B : FILLINGES (exutoire : incinérateur de Bellegarde-sur-Valserine)
De ce fait, la collecte sur la commune de Fillinges doit exclusivement être réalisée à part des collectes assurées sur le secteur A.

Pour ces deux secteurs, la CC4R assure la collecte au travers d'un marché public de prestations de services, dont la société COVED est le titulaire depuis le 1^{er} janvier 2015 (lot n°1). Le centre d'exploitation de la COVED est situé à Cluses.

Modes de collecte :

La collecte des OMR est assurée en porte-à-porte sur une majorité du territoire.

Dans certains cas (impossibilité physique et/ou technique de collecte, voirie privée, habitat isolé, inaccessibilité l'hiver...) ont été mis en place des points de regroupement de proximité permettant aux usagers de déposer leurs OMR soit dans des contenants restant en permanence sur le point (bacs roulants, conteneurs semi-enterrés ou conteneurs enterrés), soit d'apporter leurs bacs roulants individuels sur le point la veille du jour de la collecte, et de les rentrer ensuite.

Un point de regroupement important existe notamment sur la commune de Mégevette, où un abri situé au centre de la commune dessert une majorité des habitants alors que le circuit du porte-à-porte est très réduit sur cette commune.

En 2017 ont été mis en service :

- 1 conteneur enterré à Fillinges (implanté dans le cadre d'un projet privé, Arpigny), mis en service en juin 2017
- 4 conteneurs enterrés à Saint-Jeoire (parking du Bourg), mis en service en juillet 2017
- 1 conteneur semi-enterré à Viuz-en-Sallaz (implanté dans le cadre d'un projet privé, Mézy), mis en service en octobre 2017

Au-delà des projets publics d'implantation de conteneurs enterrés et semi-enterrés, les nouveaux PLU des communes de la CC4R prévoient la possibilité de demander l'implantation de conteneurs enterrés ou semi-enterrés dans le cadre de projets privés, en remplacement d'une collecte des déchets en bacs roulants. En décembre 2017, une commission déchets s'est mise en place et examine les dossiers de permis de construire et autres autorisations d'urbanisme visant à la création de logements ou de surfaces bâties générant la production d'ordures ménagères ou assimilées. La commission rend des avis formalisés par écrit.

Fréquences de collecte :

La collecte est assurée une fois par semaine pour toutes les communes.

Par exception :

- La collecte des conteneurs enterrés est assurée en C0,5, c'est-à-dire une fois toutes les deux semaines. Les conteneurs en service sur la commune de Fillinges sont collectés en semaines paires, le mercredi. Ceux de Saint-Jeoire en semaines impaires, le mercredi ;
- Commune de Mégevette : la collecte en porte-à-porte, d'un périmètre très restreint, n'est assurée qu'une semaine sur deux, le vendredi ;
- Pour des raisons liées à la reprise de la situation connue au moment de la prise de compétence Déchets par la CC4R au 1er janvier 2015, il existe quelques points de regroupement ou établissements qui sont collectés deux fois par semaine, soit toute l'année, soit sur la saison haute (vacances scolaires), pour l'une des raisons suivantes : points de regroupement ne permettant pas d'absorber les pics de production de déchets, nature de l'activité de l'établissement, activités soumises à une forte saisonnalité.

Actions menées en 2017 :

- 1 secteur de collecte dangereux en hiver, à Saint Jean de Tholome, a été supprimé du circuit de collecte en porte-à-porte, grâce à la mise en place d'un point de regroupement
- Résolution de 4 points noirs de collecte : 2 à Viuz-en-Sallaz, 1 à Saint Jean de Tholome et 1 à La Tour, s'ajoutant aux 7 résolus en 2015 et 2016
- Communication auprès des habitants sur la mise en place (effective en 2018) de refus de collecte en cas de présentation des déchets non conforme, en application du règlement de collecte

Tonnages collectés en porte à porte :

	collecte OMR en PAP secteur A				
	2016		2017		Variation tonnage cumulée (2017/2016)
	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	
janvier	334,640	334,64	343,760	343,76	3%
février	337,020	671,66	312,800	656,56	-2%
mars	332,220	1003,88	348,340	1004,90	0%
avril	337,360	1341,24	305,280	1310,18	-2%
mai	359,580	1700,82	350,400	1660,58	-2%
juin	353,480	2054,30	359,280	2019,86	-2%
juillet	360,900	2415,20	352,500	2372,36	-2%
août	348,820	2764,02	336,240	2708,60	-2%
septembre	350,620	3114,64	328,180	3036,78	-2%
octobre	335,320	3449,96	341,920	3378,70	-2%
novembre	323,960	3773,92	308,720	3687,42	-2%
décembre	336,100	4110,02	301,700	3989,12	-2,9%

	collecte OMR en PAP secteur B (Fillinges)				
	2016		2017		Variation tonnage cumulée (2017/2016)
	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	
janvier	59,35	59,35	60,13	60,13	1%
février	55,96	115,31	58,07	118,20	3%
mars	71,10	186,41	73,03	191,23	3%
avril	58,40	244,81	57,94	249,17	2%
mai	59,13	303,94	73,87	323,04	6%
juin	74,98	378,92	60,20	383,24	1%
juillet	59,13	438,05	59,49	442,73	1%
août	68,41	506,46	68,36	511,09	1%
septembre	55,67	562,13	54,53	565,62	1%
octobre	54,16	616,29	52,61	618,23	0%
novembre	71,44	687,73	66,98	685,21	0%
décembre	56,76	744,49	55,82	741,03	-0,5%

	Total secteurs A + B				
	2016		2017		Variation tonnage cumulée (2017/2016)
	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	
janvier	393,99	393,99	403,89	403,89	3%
février	392,98	786,97	370,87	774,76	-2%
mars	403,32	1190,29	421,37	1196,13	0%
avril	395,76	1586,05	363,22	1559,35	-2%
mai	418,71	2004,76	424,27	1983,62	-1%
juin	428,46	2433,22	419,48	2403,10	-1%
juillet	420,03	2853,25	411,99	2815,09	-1%
août	417,23	3270,48	404,60	3219,69	-2%
septembre	406,29	3676,77	382,71	3602,40	-2%
octobre	389,48	4066,25	394,53	3996,93	-2%
novembre	395,40	4461,65	375,70	4372,63	-2%
décembre	392,86	4854,51	357,52	4730,15	-2,6%

Observations : Les tonnages collectés sont en baisse, malgré une hausse de la population de 1,55%. Cette baisse sur les tonnages collectés en porte-à-porte est à relativiser du fait de l'augmentation des tonnages collectés dans les conteneurs enterrés et semi-enterrés, avec la mise en service de deux conteneurs fin décembre 2016, en plus de ceux mis en service courant 2017.

Tonnages collectés en conteneurs enterrés et semi-enterrés :

Collecte des conteneurs enterrés et semi-enterrés	Tonnages 2015	Tonnages 2016	Tonnages 2017	Variation tonnage 2016 - 2017	Variation tonnage 2015 - 2016
Secteurs A + B	38.36	58.92	116	+ 96,9%	+53.6%

Ainsi le tonnage total d'OMR collecté sur le territoire de la CC4R est de :

- En 2016 : 4854,51 + 58,92 = **4 913,43 tonnes**
- En 2017 : 4730,15 + 116 = **4 846,15 tonnes**

Soit une différence de 67,28 tonnes entre les deux années et un taux d'évolution de -1,37%.

Nota bene : au titre de la collecte des déchets assimilés des professionnels (artisans, commerçants, administrations, associations...), il n'existe pas d'identification séparée des tonnages pris en charge.

Sur cette base, voici les ratios par habitant :

- En 2016 : **271,5 kg / habitant**
- En 2017 : **263,6 kg / habitant**
- Pour rappel, en 2015 : 275,8 kg / habitant

Soit une différence de **-7,8 kg / hab. entre les 2016 et 2017 et un taux d'évolution de -2,9%.**

De 2015 à 2017, la baisse cumulée est de -12,1 kg / hab., soit un taux d'évolution de -4,4%.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le ratio était de 236 kg / habitant INSEE en 2015, avec une baisse de -10% depuis 2010 (source : Sindra, observatoire des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes).

1.2.2 Tri sélectif

Mode de collecte :

La collecte du tri sélectif est assurée uniquement au moyen de points d'apport volontaire (PAV) mis à disposition des usagers, composés à majorité de colonnes aériennes, ou de conteneurs enterrés ou semi-enterrés. Sur les 11 communes, à fin 2017, sont au total disposés 211 conteneurs de tri sélectif répartis sur 65 PAV.

Sur chacun des PAV, les emballages recyclables sont collectés en 3 flux :

- le verre
- les corps creux, c'est-à-dire les emballages « creux » de type bouteille, flacon, boîte de conserve... en plastique ou métal
- les corps plats, c'est-à-dire le papier ou les cartons fins et de petite dimension

Certains PAV ne proposent que le tri du verre (12 sur 65).

Les consignes de tri détaillées sont disponibles sur les conteneurs ou dans des guides de tri édités par les syndicats de traitement.

Détails sur le parc de conteneurs et actions menées en 2017 :

- 27 conteneurs appartiennent au SIFPAGE, qui assure la compétence tri-valorisation pour la commune de Fillinges par représentation substitution de la CC4R, et qui met à disposition dans ce cadre les colonnes aériennes. Il en assure aussi le nettoyage et l'entretien
- Adopté en février 2017, le plan d'optimisation de la collecte des emballages recyclables consiste à augmenter le taux de valorisation des emballages pour atteindre l'objectif national de 75% d'emballages recyclés [Aujourd'hui, le territoire de la Communauté de communes des Quatre Rivières en est déjà à 63%]. Il a été adopté suite un diagnostic quantitatif et qualitatif du parc de conteneurs de tri sélectif et de leur usage mené en 2016 par le SIVOM de la Région de Cluses pour les secteurs A et B. En lien avec un plan d'investissement adapté, il permettra, sur 4 ans, de mettre en place de nouveaux points de tri, de remplacer les conteneurs abîmés et de faciliter l'accès aux points de tri dans une logique de « je me gare, je dépose mes déchets et je repars ».
- Automne 2017 : lancement de la 1^{ère} phase de déploiement du point de tri :
 - o 6 nouveaux points,
 - o 3 points de tri réaménagés,
 - o acquisition de 24 colonnes aériennes neuves (colonnes métalliques),
 - o remplacement de colonnes hors d'usage par des colonnes aériennes en état d'usage.
- NOUVEAU : mise en place de bornes textiles en novembre 2017 (1 par commune). Entre leur mise en place et le 31 décembre 2017, elles ont permis de collecter 5,1 tonnes de textiles.

Collecte des conteneurs :

Une fois remplis, ces conteneurs sont collectés selon les modalités suivantes :

- Secteur A défini au 1.2.1 : la CC4R assure la collecte au travers d'un marché public de prestations de services, dont la société COVED est le titulaire depuis le 1^{er} janvier 2015 (lot n°2).

Sur ce secteur, les conteneurs de corps creux et de corps plats sont collectés en moyenne une fois par semaine. Les conteneurs de verre sont collectés en moyenne une semaine sur deux.

- Secteur B : Le SIDEFAGE, qui assure la compétence tri-valorisation pour la commune de Fillinges par représentation substitution de la CC4R, assure également la collecte du tri sélectif pour la commune de Fillinges, au travers de marchés confiés à des prestataires privés (collecte du verre assurée par Excoffier / collecte des corps creux et corps plats assurée par Sibuet, sous-traitant de Trigénium).

Sur ce secteur, les conteneurs sont collectés en moyenne une fois par semaine. Certains conteneurs se remplissant très vite du fait de leur situation géographique peuvent être collectés jusqu'à 9 fois par mois.

Tonnages SECTEUR A :

	Corps creux				
	2016		2017		Variation tonnage cumulé 2017/2016
	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	
janvier	7,780	7,78	7,820	7,82	1%
février	7,580	15,36	9,800	17,62	15%
mars	7,620	22,98	11,320	28,94	26%
avril	10,020	33,00	8,460	37,40	13%
mai	8,400	41,40	9,000	46,40	12%
juin	8,960	50,36	10,420	56,82	13%
juillet	11,600	61,96	8,660	65,48	6%
août	9,880	71,84	8,260	73,74	3%
septembre	7,560	79,40	11,520	85,26	7%
octobre	7,640	87,04	7,520	92,78	7%
novembre	9,280	96,32	8,340	101,12	5%
décembre	8,920	105,24	12,100	113,22	7,6%

	Corps plats				
	2016		2017		Variation tonnage cumulé 2017/2016
	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	
janvier	27,92	27,92	22,12	22,12	-21%
février	26,54	54,46	26,16	48,28	-11%
mars	32,44	86,90	32,42	80,70	-7%
avril	28,54	115,44	24,46	105,16	-9%
mai	26,66	142,10	26,50	131,66	-7%
juin	33,82	175,92	32,50	164,16	-7%
juillet	27,26	203,18	23,22	187,38	-8%
août	23,82	227,00	27,14	214,52	-5%
septembre	35,36	262,36	27,88	242,40	-8%
octobre	28,02	290,38	28,12	270,52	-7%
novembre	28,76	319,14	35,34	305,86	-4%
décembre	33,40	352,54	28,74	334,60	-5,1%

	Verre				
	2016		2017		Variation tonnage cumulé 2017/2016
	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	
janvier	48,86	48,86	43,50	43,50	-11%
février	41,27	90,13	55,34	98,84	10%
mars	46,34	136,47	55,02	153,86	13%
avril	47,90	184,37	39,96	193,82	5%
mai	43,72	228,09	43,08	236,90	4%
juin	54,02	282,11	62,76	299,66	6%
juillet	44,28	326,39	54,76	354,42	9%
août	37,24	363,63	52,98	407,40	12%
septembre	76,54	440,17	41,32	448,72	2%
octobre	42,62	482,79	50,72	499,44	3%
novembre	47,66	530,45	52,24	551,68	4%
décembre	31,64	562,09	43,68	595,36	5,9%

	Total				
	2016		2017		Variation tonnage cumulé 2017/2016
	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	tonnage entrant mensuel	tonnage entrant cumulé	
janvier	84,56	84,56	73,44	73,44	-13%
février	75,39	159,95	91,30	164,74	3%
mars	86,40	246,35	98,76	263,50	7%
avril	86,46	332,81	72,88	336,38	1%
mai	78,78	411,59	78,58	414,96	1%
juin	96,80	508,39	105,68	520,64	2%
juillet	83,14	591,53	86,64	607,28	3%
août	70,94	662,47	88,38	695,66	5%
septembre	119,46	781,93	80,72	776,38	-1%
octobre	78,28	860,21	86,36	862,74	0%
novembre	85,70	945,91	95,92	958,66	1%
décembre	73,96	1019,87	84,52	1043,18	2,3%

Sur cette base, voici les ratios par habitant sur le secteur A (par rapport population secteur A, hors Fillinges) :

- En 2016 :
 - o Corps creux : 7,1 kg / habitant
 - o Corps plats : 23,8 kg / habitant
 - o Verre : 37,9 kg / habitant
 - o TOTAL : 68,8 kg / habitant
- En 2017 :
 - o Corps creux : 7,5 kg / habitant
 - o Corps plats : 22,2 kg / habitant
 - o Verre : 39,5 kg / habitant
 - o TOTAL : 69,2 kg / habitant

Tonnages SECTEUR B :

TONNAGES	2016	2017	Variation tonnage 2016-2017
Corps Creux	26,36	28,03	+6,3%
Corps plats	110,97	104,10	-6,2%
Verre	166,26	158,24	-4,8%
TOTAL	303,62	290,37	-4,4%

Sur cette base, voici les ratios par habitant sur le secteur B (par rapport population Fillinges):

- En 2016 :
 - o Corps creux : 8 kg / habitant
 - o Corps plats : 33,9 kg / habitant
 - o Verre : 50,7 kg / habitant
 - o TOTAL : 92,6 kg / habitant
- En 2017 :
 - o Corps creux : 8,5 kg / habitant
 - o Corps plats : 31,4 kg / habitant
 - o Verre : 47,8 kg / habitant
 - o TOTAL : 87,7 kg / habitant

Tonnages SECTEURS A et B :

TONNAGES	2016	2017	Variation tonnage 2016-2017
Secteur A total	1019,87	1 043,18	+2,3%
Secteur B total	303,62	290,37	-4,4%
TOTAL CC4R	1 323,49	1 333,55	+0,8%

Sur cette base, voici les ratios par habitant à l'échelle de la CC4R :

- **En 2016 :**
 - o Corps creux : 7,27 kg / habitant
 - o Corps plats : 25,6 kg / habitant
 - o Verre : 40,2 kg / habitant
 - o **TOTAL : 73,12 kg / habitant**
- **En 2017 :**
 - o Corps creux : 7,7 kg / habitant
 - o Corps plats : 23,9 kg / habitant
 - o Verre : 41 kg / habitant
 - o **TOTAL : 72,55 kg / habitant**
- Pour rappel, en 2015 :
 - o Corps creux : 7,35 kg / habitant
 - o Corps plats : 24,8 kg / habitant
 - o Verre : 39,8 kg / habitant
 - o TOTAL : 71,96 kg / habitant

Soit une différence de -0,6 kg / hab. entre les 2016 et 2017 et un taux d'évolution de -0,8%.

De 2015 à 2017, la baisse cumulée est de +0,6 kg / hab., soit un taux d'évolution de +0,8%.

En Auvergne-Rhône-Alpes, le ratio était de 76 kg / habitant INSEE en 2015 (*source : Sindra, observatoire des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes*).

On observe une relative stabilité des performances de tri, avec une légère augmentation entre 2015 et 2017.

Toutefois, ces performances de tri sont à relativiser au regard des refus de tri observés à l'arrivée en centre de tri (erreurs de tri, par exemple barquettes alimentaires ou films plastiques, contenants non vidés, déchets non recyclables, incivilités).

En 2017, pour le territoire de la CC4R, les refus de tri observés sont les suivants :

- SIVOM : estimation de 1,9 kg par habitant (sur base du tonnage fourni par le SIVOM) ;
- SIDEFAGE : 11,26 kg par habitant (donnée fournie dans le rapport du Sidefage).

1.2.3 Collecte des cartons des professionnels

En amont du transfert de la compétence Déchets à la CC4R au 1^{er} janvier 2015, il existait une collecte des cartons des professionnels proposée à titre gratuit à une vingtaine de producteurs, directement initiée par la société COVED, alors en charge de la collecte des ordures ménagères pour le compte des communes.

Lors de la prise de compétence, la CC4R a fait le choix de poursuivre cette collecte sous le format existant dans un premier temps, en vue de l'étendre éventuellement dans un second temps.

Cette collecte est assurée en porte-à-porte à raison d'une fois par semaine, le vendredi matin. En 2016, elle concernait 26 professionnels au cours du 1^{er} semestre, situés sur les communes de Viuz-en-Sallaz, Saint-Jeoire, La Tour, Peillonex, puis 39 au cours du second semestre, suite à une extension sur les ZA des Tattes, de la Géode et du Taney.

La CC4R assure cette collecte au travers d'un marché public de prestations de services, dont la société COVED est le titulaire depuis le 1^{er} janvier 2015 (lot n°3).

En 2017, 57,71 tonnes de cartons ont ainsi été collectées (38,23 tonnes en 2016).

1.2.4 Déchetteries

La CC4R met à la disposition des habitants du territoire deux déchetteries, l'une étant située sur la commune de Fillinges (Pont Jacob) et l'autre sur la commune de Saint-Jeoire (La Géode).

Déchets pris en charge :

- Bois
- Cartons
- Déchets verts
- Métaux / ferraille
- Déchets incinérables
- Déchets encombrants
- Appareils électriques et électroniques, électroménager, écrans... (D3E)
- Gravats / déchets inertes
- Plâtre
- Huiles de cuisine (huiles végétales)
- Huiles moteur (huiles minérales)
- Pneumatiques des particuliers (pneus VL), uniquement du 01/04 au 15/05 et du 01/11 au 15/12
- Déchets Ménagers Spéciaux (DMS) : batteries, peintures, colles, solvants, radiographies, phytosanitaires, piles, lampes et néons...)
- Depuis janvier 2016, une benne Eco-mobilier est disponible sur la déchetterie de Fillinges, pour la collecte des meubles et literie des particuliers (meubles montés ou démontés – cette benne n'est pas destinée au réemploi mais à permettre une meilleure valorisation matière des meubles mis au rebus par les usagers)

Actions menées en 2017 :

- A partir du 1^{er} janvier : mise en place d'une carte d'accès pour les professionnels du territoire, en lien avec le déploiement de la redevance spéciale.
- Août 2017 : démarrage du chantier de construction de la nouvelle déchetterie de Saint-Jeoire, qui sera située dans une nouvelle zone d'activités intercommunale, construite en extension de la zone de la Géode. Elle viendra remplacer le site existant après ouverture au public, programmée au plus tard pour 2019.

Tonnages :

Données fournies par Excoffier Recyclage (bas de quai) :

Nature des déchets	FILLINGES	SAINT-JEOIRE	TOTAL 2017	TOTAL 2016	VENTILATION matières 2017
	tonnages	tonnages	tonnages	tonnages	%
Bois	429,500	488,610	918,110	1004,460	15,4
Batteries	3,719	0,904	4,623	5,006	0,08
Cartons	135,560	74,500	210,060	208,120	3,5
Déchets verts	833,500	588,900	1422,400	1683,400	23,8
DEA	206,300		206,300	165,660	3,5
DEEE	88,800	87,400	176,200	199,753	2,9
DMS	16,120	13,108	29,228	32,635	0,5
Encombrants	308,360	338,560	646,920	680,280	10,8
Ferraille	155,880	166,710	322,590	295,207	5,4
Gravats	819,980	715,880	1535,860	1478,010	25,7
Huiles végétales	1,494	0,548	2,042	2,928	0,03
Huiles minérales	4,877	4,190	9,067	9,809	0,2
Incinérables	189,280	126,160	315,440	343,540	5,3
Néons	0,414	0,212	0,626	0,632	0,01
Plâtre	75,900	58,110	134,010	108,360	2,2
Pneumatiques	20,760	22,140	42,900	26,010	0,7
TOTAL	3290,444	2685,932	5976,376	6243,810	
Répartition	55	45			

Voici le détail des DMS, année 2017 complète:

DMS:	FILLINGES	SAINT JEOIRE
ACIDE	0,022	0,018
AEROSOLS	0,365	0,166
BASES	0,596	0,258
BOUTEILLE DE GAZ ET EXTINCTEUR	-	-
LIQUIDES INCINERABLES	0,126	0,482
MEDICAMENTS ★	-	-
PEINTURES	12,589	10,898
PHYTOSANITAIRES	0,370	0,218
PILES	0,872	0,534
PRODUITS DE LABO	0,400	0,238
RADIOGRAPHIES	0,112	0,054
SOLVANTS CHLORES/ NON CI	0,084	0,000
COMBURANTS	0,584	0,242

★ Les médicaments sont interdits en déchetteries.

Evolution des tonnages entre 2016 et 2017 :

Nature des déchets	FILLINGES	ST-JEOIRE	TOTAL
	%	%	%
Bois	-17,6	1,1	-8,6
Batteries	7,7	-41,8	-7,7
Cartons	5,8	-6,9	0,9
Déchets verts	-11,7	-20,4	-15,5
DEA	24,5	-	24,5
DEEE	-17,0	-5,7	-11,8
DMS	-14,0	-5,6	-10,4
Encombrants	-20,2	15,2	-4,9
Ferraille	2,9	16,0	9,3
Gravats	0,8	7,7	3,9
Huiles végétales	10,7	-65,3	-30,3
Huiles minérales	13,1	-23,8	-7,6
Incinérables	-2,2	-15,9	-8,2
Néons	28,6	-31,6	-0,9
Plâtre	37,4	9,4	23,7
Pneumatiques	31,2	117,3	64,9
GLOBALE (%)	-6,2	-1,8	-4,3

Sur la base des tableaux ci-dessus, voici les ratios par habitant :

- En 2016 : 345 kg / habitant
- En 2017 : 325,1 kg / habitant
- Pour rappel, en 2015 : 350,2 kg / habitant

Soit une différence de -19,8 kg / hab. entre les 2016 et 2017 et un taux d'évolution de -5,7%.

De 2015 à 2017, la baisse cumulée est de -25 kg / hab., soit un taux d'évolution de -7,1%.

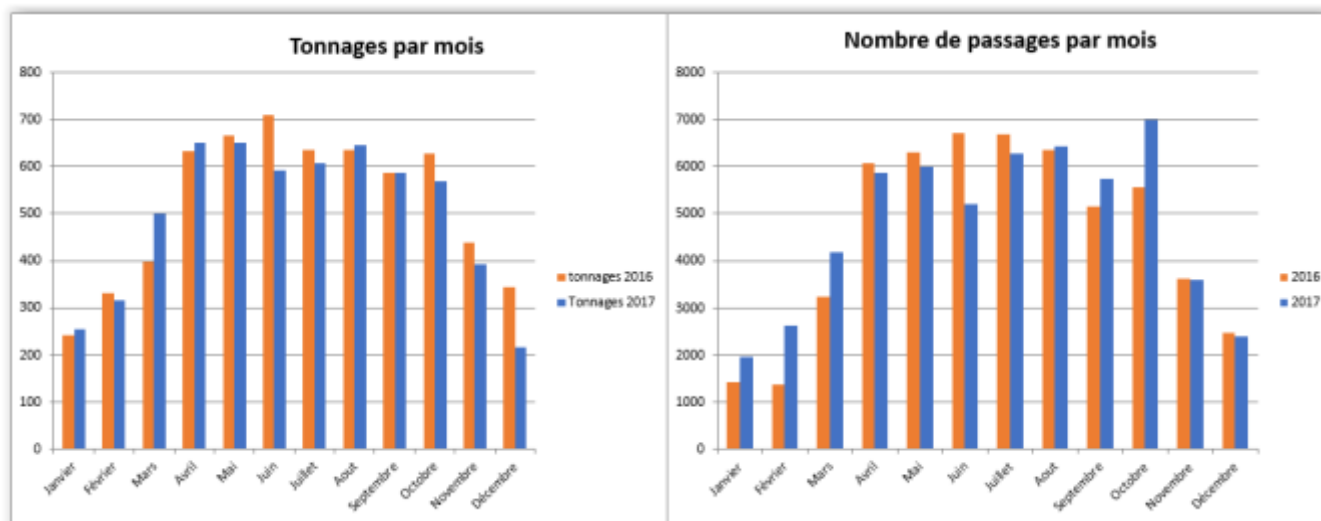
En Auvergne-Rhône-Alpes, le ratio était de 227 kg / habitant INSEE en 2015 – tonnages collectés dans les déchetteries publiques, déchets inertes compris (source : Sindra, observatoire des déchets en Auvergne-Rhône-Alpes).

Données fournies par la SPL 2D4R (haut de quai) :

matières	tonnage par site								répartition matière au sein des sites			répartition entre les deux sites		
	Fillings		Saint Jeoire		total		Evolution (en tonnes)	Evolution (en %)	Fillings	Saint Jeoire	Moyenne	Fillings	Saint Jeoire	Total
	2017	2016	2017	2016	2017	2016								
Déchets verts	833,5	943,5	588,9	739,9	1422,4	1683,4	-261,0	-15,5%	25,33%	21,92%	23,80%	59%	41%	100%
Gravats	820,0	813,1	715,9	664,9	1535,9	1478,0	57,9	3,9%	24,92%	26,65%	25,69%	53%	47%	100%
Bois	429,5	521,4	488,6	483,1	918,1	1004,5	-86,4	-8,6%	13,05%	18,19%	15,36%	47%	53%	100%
Encombrants	308,4	386,5	338,6	293,8	646,9	680,3	-33,4	-4,9%	9,37%	12,60%	10,82%	48%	52%	100%
Incinérables	189,3	193,5	126,2	150,1	315,4	343,6	-28,2	-8,2%	5,75%	4,70%	5,28%	60%	40%	100%
Ferrailles	155,9	151,5	166,7	143,7	322,6	295,2	27,4	9,3%	4,74%	6,20%	5,40%	48%	52%	100%
Carton	135,6	128,1	74,5	80	210,1	208,1	2,0	0,9%	4,12%	2,77%	3,51%	65%	35%	100%
D3E	88,8	107,0	87,4	92,7	176,3	199,7	-23,4	-11,7%	2,70%	3,25%	2,95%	50%	50%	100%
Ecomobilier	206,7	165,7	0,0	0	206,7	165,7	41,0	24,7%	6,28%	0,00%	3,46%	100%	0%	100%
platre	75,9	55,3	58,1	53,1	134,0	108,4	25,6	23,6%	2,31%	2,16%	2,24%	57%	43%	100%
Dms dont néons et ampoules	16,4	19,1	14,1	14,2	30,5	33,3	-2,8	-8,3%	0,50%	0,52%	0,51%	54%	46%	100%
Pneumatique	20,8	15,8	22,1	10,2	42,9	26,0	16,9	65,0%	0,63%	0,82%	0,72%	48%	52%	100%
Huiles minérales	4,9	4,3	4,2	5,5	9,1	9,8	-0,7	-7,5%	0,15%	0,16%	0,15%	54%	46%	100%
batteries	3,7	3,5	0,9	1,6	4,6	5,1	-0,5	-9,4%	0,11%	0,03%	0,08%	80%	20%	100%
Huiles végétales	1,5	1,4	0,5	1,6	2,0	3,0	-0,9	-30,8%	0,05%	0,02%	0,03%	73%	27%	100%
Divers (boues)	0,0	0,8	0,0	0,8	0,0	1,6	-1,6	-100,0%	0,00%	0,00%	0,00%			0%
total	3290,8	3510,4	2686,7	2735,2	5977,5	6245,6		-4,3%	100%	100%	100%	55%	45%	100%

Fréquentation des sites :

Données fournies par la SPL 2D4R (haut de quai) :



	Fillings 2017			Fillings 2016			Saint Jeoire 2017			Saint Jeoire 2016			Total 2017			Total 2016		
	Tonnage	Nombre de passages	Kg/passage	Tonnage	Nombre de passages	Kg/passage	Tonnage	Nombre de Passages	Kg/passage	Tonnage	Nombre de Passages	Kg/passage	Tonnage	Nombre de passages	Kg/Passage	Tonnage	Nombre de passages	Kg/Passage
Janvier	140	1411	99,30	139	649	214,88	115	543	212,03	103	769	133,60	255	1954	130,63	242	1418	170,80
Février	191	1686	113,33	195	678	287,34	124	943	131,14	137	695	197,78	315	2629	119,72	332	1373	242,00
Mars	268	2516	106,36	215	1964	109,58	232	1674	138,43	181	1273	142,56	499	4190	119,17	397	3237	122,55
Avril	367	3285	111,60	352	3563	98,71	283	2585	109,54	280	2517	111,42	650	5870	110,69	632	6080	103,97
Mai	346	3764	91,87	381	3690	103,27	304	2230	136,14	286	2608	109,49	649	5994	108,34	667	6298	105,85
Juin	303	3055	99,07	386	3791	101,94	290	2153	134,62	322	2923	110,24	593	5208	113,77	709	6714	105,55
Juillet	332	4085	81,39	357	4226	84,38	274	2200	124,60	278	2466	112,58	607	6285	96,52	634	6692	94,77
Août	365	4332	84,21	332	4029	82,51	279	2087	133,85	304	2317	131,02	644	6419	100,35	636	6346	100,22
Septembre	307	3666	83,71	337	3514	95,99	280	2065	135,80	248	1630	152,12	587	5731	102,48	585	5144	113,78
Octobre	333	4349	76,54	396	3877	102,05	235	2631	89,37	232	1676	138,35	568	6980	81,37	628	5553	113,00
Novembre	214	2305	92,90	249	2169	114,66	179	1294	138,39	191	1451	131,58	393	3599	109,26	440	3620	121,45
Décembre	125	1386	90,51	171	1689	101,13	91	1000	90,70	173	777	223,07	216	2386	90,59	344	2466	139,55
TOTAL	3290	35840	91,81	3510	33839	103,73	2686	21405	125,48	2735	21102	129,62	5976	57245	104,40	6245	54941	113,67

649 : données transmises par Excoffier Recyclage, ayant assuré l'accueil et le gardiennage en janvier et février 2016

Nombre de rotations :

Données fournies par la SPL 2D4R (haut de quai) :

Nota Bene : il s'agit du nombre de rotations pour les deux déchetteries de Fillinges et Saint-Jeoire

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total général
Total général	50	85	130	159	152	120	142	162	126	135	110	53	1424
DECHETS VERTS		15	30	36	30	29	36	34	33	45	28	5	321
BOIS	7	12	19	22	21	16	24	20	18	17	10	7	193
GRAVATS		7	12	15	16	17	14	16	13	12	8	5	135
ENCOMBRANTS	7	9	11	17	13	10	15	12	11	10	10	4	129
CARTONS	6	6	8	9	6	7	6	9	7	6	7	5	82
DECHETS INCINERABLES	4	6	8	9	7	8	7	8	7	6	6	6	82
PEINTURES, VERNIS, PATEUX	5	5	9	8	9	6	5	9	6	7	7	4	80
FERRAILLE	2	4	5	7	6	5	6	8	7	6	6	2	64
BASES	2	4	4	5	8	3	3	8	3	3	5		48
PHYTOSANITAIRES	3	2	3	4	5	2	4	5	5	3	3	3	42
PRODUITS NON IDENTIFIES	1	1	3	4	9	1	3	6	1	3	3		35
PRODUIT DE LABORATOIRE	2	1	3	4	4	3	2	5	4	3	2		33
PLATRE	2	2	2	4	3	3	2	4	3	3	1	2	31
NEONS	1	2	4	4	3	1	3	3	2	2	3	2	30
AEROSOLS	1	2	3	2	3	2	3	4	2	3	3	1	29
LAMPE BASSE CONSOMMAT	2	2	2	2	2	2	1	4	2	1	2	2	24
BATTERIES	2	1	2	1	1		1	1	1	1	1		12
PNEUMATIQUES VL	2			1	3						3	3	12
HUILE MINERALE/Sous traitance Faure		1		2	2		2	2		2			11
RADIOGRAPHIES	1	1		1	1	1	2	1		1			9
PILES		1	1			2	1	1	1			1	8
LIQUIDES INCINERABLES			1				2			1	1	1	6
ACIDE				1		1		2					4
HUILE VEGETALE				1		1					1		3
SOLVANTS NON CHLORES		1											1
BOUTEILLE DE GAZ	1												1
BOUTEILLE DE GAZ, EXTINCTEURS							1						1
LIQUIDES INCINERABLES						1							1
SOLVANTS CHLORES		1											1
SOLVANTS NON CHLORES	1												1
Total général	50	85	130	159	152	120	142	162	126	135	110	53	1424

Observations (voir page suivante)

Observations :

- En rouge, flux pour lesquels le nombre de rotations est compris entre 10 et 27 rotations / mois en moyenne. **Parmi les 4 flux concernés, il faut également noter une forte saisonnalité pour les déchets verts et les gravats, avec un nombre de rotations accru d'avril à octobre, allant jusqu'à 45 / mois pour les déchets verts et 17 / mois pour les gravats.**
- En orange foncé, flux pour lesquels le nombre de rotations est compris entre 1 et 2 / semaine en moyenne.
- En orange clair, flux pour lesquels le nombre de rotations est compris entre 1 toutes les 2 semaines et 1 / semaine en moyenne.
- En jaune, flux pour lesquels le nombre de rotations est inférieur ou égal à 1 / mois.

Pour les déchets collectés en bennes à quai et ceux qui peuvent être compactés, afin de limiter le nombre de rotations, Excoffier Recyclage fait passer sur les deux déchetteries, tous les jours, un véhicule équipé d'un rouleau compacteur pour procéder à un compactage des bennes. Cela permet d'augmenter très nettement la capacité de remplissage des bennes, notamment pour les déchets verts, le carton, les incinérables, le bois...

Apports des professionnels :

Données fournies par la SPL 2D4R (haut de quai) – **uniquement mars à décembre**, les données Excoffier pour janvier et février 2016 n'ayant pas été transmises :

Les apports des professionnels en déchetteries font l'objet de l'établissement d'un bon de dépôt, identifiant le volume apporté ainsi que le ou les 2 flux majoritaires.

Sur la base de ces bons et des registres de fréquentations ressortent les données suivantes :

site	Nombre d'usagers professionnels *		Total des passages (en nb)		Total apports (en m3)		Quantité moyenne par passage (en m3)		Principaux déchets
	2017	2016	2017	2016 (mars à décembre)	2017	2016 (mars à décembre)	2017	2016 (mars à décembre)	
Fillinges	118	153	1214	1004	1198	1391	1,0	1,4	cartons gravats bois
Saint Jeoire	114	93	725	1956	785	1379	1,1	0,7	Déchets verts
Total	194	221	1939	2960	1983	2770	1,0	0,9	

* Certains professionnels utilisent les deux sites

Le nombre d'apports professionnels (1939 passages) comptabilisés en 2017, représente 3,39% du nombre total de passages comptabilisés au cours de la même période (57 245 passages), contre 5,67% de mars à décembre 2016.

La baisse du nombre d'apports professionnels et des volumes totaux apportés est en lien avec le déploiement de la redevance spéciale pour les professionnels, certaines entreprises ayant préféré se tourner vers d'autres solutions pour la gestion de leurs déchets. A cette principale explication peuvent s'ajouter d'autres explications : la météo a pu jouer un rôle sur la diminution des tonnages de déchets verts par exemple.

Aucun dispositif de pesée ne permet l'identification du tonnage apporté par les usagers, particuliers ou professionnels. De ce fait, le tonnage des apports professionnels est inclus dans les tonnages globaux présentés précédemment.

1.2.5 Actions communales

Pour les 3 communes les plus éloignées des déchetteries, à savoir Mégevette, Onnion et Saint Jean de Tholome, la CC4R organise, dans le cadre du contrat pour l'exploitation du bas de quai des déchetteries établi avec la société Excoffier Recyclage, des actions communales.

Sont mises à disposition, successivement sur chacune des communes, 1 benne encombrants, 1 benne ferraille, 1 benne D3E pour les gros éléments type Froid (GEMF) et gros éléments type Hors-Froid (GEMHF), ainsi que 4 caisses bois pour les petits D3E (écrans et petits appareils en mélange).

Ces actions ont été menées selon le calendrier ci-dessous (1 semaine dans chaque commune) :

Mégevette : 31/05/2017 au 06/06/2017
 Onnion : 07/06/2017 au 13/06/2017
 Saint-Jean de Tholome : 14/06/2017 au 21/06/2017.

Les tonnages collectés dans le cadre de ces actions communales ont été les suivants :

Nature des déchets	MEGEVETTE (T)	ONION (T)	St Jean de T. (T)	TOTAL 2017 (T)	Répartition 2017 (%)	TOTAL 2016 (T)
DEEE	0,434	2,204	0,465	3,103	6	3,093
Encombrants	17,700	5,980	11,780	35,460	67	30,720
Ferraille	9,520	0,000	4,780	14,300	27	9,380
TOTAL	27,654	8,184	17,025	52,863	100	43,193

Lors de cette édition des actions communales 2017, plusieurs incidents ont eu lieu :

- 1 canapé a été signalé par Eco-systèmes dans la benne Gros Electroménager
- 1 benne entière de ferraille (2,86 t) a été déclassée en encombrants, du fait de très nombreuses erreurs de tri
- 1 bidon d'huile a été déposé et s'est répandu sur la plateforme, entraînant une pollution du site et des opérations de nettoyage lourdes

2. Traitement

2.1 Traitement des déchets ménagers et assimilés collectés

2.1.1 Incinération

Secteur A :

Pour assurer sa compétence incinération, la CC4R adhère au SIVOM de la Région de Cluses, qui gère l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Marignier. En 2017, ont donc été incinérées à l'incinérateur de Marignier les 4 025,86 tonnes collectées sur le secteur A.

Dans le cadre de l'adhésion au SIVOM de la Région de Cluses, sont également incinérés les déchets incinérables collectés sur les deux déchetteries, qui sont directement acheminés par Excoffier Recyclage à l'incinérateur, sans transit intermédiaire sur le centre de tri de la société. En 2017, ont donc été incinérées à l'UIOM de Marignier les 315,4 tonnes collectées sur les déchetteries.

La performance énergétique du SIVOM (UIOM de Marignier) est de 0.26. En 2016, sa capacité était exprimée à l'aide des données suivantes : 46 680 tonnes traitées, 1 361 tonnes délestées.

Secteur B :

Pour assurer sa compétence incinération, la CC4R adhère au SIVOM de la Région de Cluses, qui gère l'Unité d'Incinération des Ordures Ménagères (UIOM) de Bellegarde-sur-Valserine. En 2017, ont donc été incinérées à l'incinérateur de Bellegarde-sur-Valserine les 820,29 tonnes collectées sur le secteur B, collecte des conteneurs enterrés comprise. Le SIVOM organise également le transfert des ordures ménagères depuis le quai de transfert de Saint Pierre-en-Faucigny (ou Etrembières) vers l'UIOM. En effet, les OMR collectées sur le secteur B sont déposées par le collecteur sur ce quai de transfert, situé à proximité du territoire de la CC4R.

L'UIOM de Bellegarde-sur-Valserine a une capacité annuelle de 120 000 tonnes. En 2016, 105 950 tonnes y avaient été traitées, avec une performance énergétique ayant atteint 0,71 [au-delà de 0,6, l'installation est considérée comme ayant une performance énergétique élevée].

2.1.2 Valorisation du tri sélectif

Secteur A :

La compétence tri-valorisation des emballages et papiers recyclables est exercée par représentation substitution de la CC4R auprès du SIVOM de la Région de CLUSES.

Le SIVOM de la Région de CLUSES met en œuvre cette compétence de la manière suivante :

- Le SIVOM de la Région de CLUSES est responsable des contrats avec les Eco-organismes ECO-EMBALLAGES et ECO-FOLIO (rassemblés sous la nouvelle enseigne CITEO en 2017) qui soutiennent la filière de tri et valorisation du tri ;
- Les corps plats et corps creux sont acheminés directement par la COVED (en charge de la collecte pour le compte de la CC4R) sur le centre de tri de la société EXCOFFIER RECYCLAGE situé à Villy-le-Pelloux, titulaire du marché public de tri auprès du SIVOM. EXCOFFIER réalise la séparation des différents matériaux et l'enlèvement des refus de tri, grâce à sa chaîne de tri ;
- Le verre est acheminé directement par la COVED (en charge de la collecte pour le compte de la CC4R) sur la plateforme de transfert SDV Vottero à Vougy, puis pris en charge par O-I MANUFACTURING, dans le cadre de la contractualisation avec ECO-EMBALLAGES.

Secteur B :

La compétence tri-valorisation des emballages et papiers recyclables pour la commune de FILLINGES est transférée au SIDEFAGE par représentation substitution de la CC4R.

Le SIDEFAGE met en œuvre cette compétence de la manière suivante :

- Le SIDEFAGE est responsable des contrats avec les Eco-organismes ECO-EMBALLAGES et ECO-FOLIO (rassemblés sous la nouvelle enseigne CITEO en 2017) qui soutiennent la filière de tri et valorisation du tri ;
- Les corps plats et corps creux sont acheminés directement par TRIGENIUM (en charge de la collecte pour le compte du Sidefage) sur les centres de tri PASTEUR (Annemasse), titulaires du lot géographique 4 du marché public de tri auprès du SIDEFAGE. Les centres de tri réalisent la séparation des différents matériaux et l'enlèvement des refus de tri ;
- Le verre est collecté EXCOFFIER (en charge de la collecte pour le compte du Sidefage) puis valorisé directement par des verreries (Glasspack).

2.1.3 Valorisation et traitement des déchets collectés en déchetteries

Hormis les incinérables de déchetteries, acheminés directement à l'UIOM de Marignier, et les déchets verts, acheminés directement sur la plateforme de compostage de Perrignier, tous les déchets collectés sur les déchetteries transitent par le centre de tri d'EXCOFFIER RECYCLAGE situé à Villy-le-Pelloux ou sur leurs autres sites d'implantation spécialisés (ex : gravats sur le site de

Bonneville, ferraille sur le site de Groisy). Après des opérations de tri / manutention, les déchets sont acheminés vers leurs filières finales de recyclage ou de traitement.

Le tableau ci-après présente les taux de valorisation matière et énergétique pour chacun des flux collectés en 2017 :

	Valorisation matière (%)	Valorisation énergétique (%)	Total (%) (hors refus)	Note
Bois	90	10	100	Essentiellement recyclage en tant que plaque d'aggloméré, peu de bois non traité. La filière panneaux a un taux de recyclage de 99%.
Batteries	90	0	90	
Cartons	100	0	100	
Déchets verts	100	0	100	
DEA	85	10	95	Taux validé avec Eco-mobilier
DEEE	70	15	85	Taux variable selon les flux. Les écrans cathodiques sont recyclés au mieux à 40% car la dalle en verre pose problème. A l'inverse taux excellent pour les GEMHF ou F (valorisation matière : 85%). Les GEMHF sont traités sur notre site de Villy.
Encombrants	30	60	85	Performances obtenues grâce à la chaîne de tri DIB.
Ferraille	100	0	100	
Gravats	100	0	100	
Huiles végétales	0	100	100	Combustible.
Huiles minérales	100	0	100	Régénération.
Incinérables	0	75	75	En fonction de la performance de l'UIOM.
Néons	90	0	90	Aspiration et récupération du mercure.
Plâtre	100	0	100	Obtention de gypse et de carton.
Pneumatiques	20	80	100	Rechapage, cimenterie.

2.2 Mesures prises dans l'année pour prévenir ou pour atténuer les effets préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement des opérations d'élimination des déchets

Se reporter aux rapports d'activité des unités de traitement précitées.

II. Les indicateurs financiers

1. Modalités d'exploitation du service

Pour rappel, comme expliqué au fil du présent rapport, les modalités d'exploitation du service public de gestion des déchets étaient les suivantes en 2017 :

- Marché public de prestations de services pour la collecte des OMR (lot n°1), du tri sélectif sur le secteur A (lot n°2) et des cartons des professionnels (lot n°3) dont la société COVED est titulaire depuis le 1^{er} janvier 2015 ;
- Collecte du tri sélectif sur le secteur B assurée par le SIDEFAGE dans le cadre de l'adhésion de la CC4R au syndicat depuis le 1^{er} janvier 2015 ;
- Compétences traitement des OMR et tri-valorisation des emballages et papiers recyclables, et communication, exercées par le SIVOM de la Région de CLUSES pour le secteur A et par le SIDEFAGE pour le secteur B, par adhésion de la CC4R à ces deux syndicats depuis le 1^{er} janvier 2015 ;

- Convention de prestations de services publics entre la CC4R et la SPL 2D4R pour l'exploitation des déchetteries (gestion du haut de quai) depuis le 1^{er} juin 2016 ;
- Marché de prestations de services pour la mise à disposition des contenants de collecte, l'évacuation, le transport et le traitement des déchets dont la société Exoffier Recyclage est titulaire depuis le 1^{er} janvier 2016 (gestion du bas de quai des déchetteries) ;
- Convention avec l'éco-organisme Eco-systèmes pour la collecte et le traitement des D3E en déchetteries, depuis début 2011 ;
- Convention avec l'éco-organisme Eco-mobilier pour la collecte et le traitement des meubles en déchetterie de Fillinges, depuis le 1^{er} février 2016.
- **Nouveau** : signature d'une convention avec la SCOP Tri-Vallées le 25 octobre 2017, en vue de l'organisation de la collecte des textiles sur le territoire de la CC4R, et signature d'une convention avec l'éco-organisme Eco-TLC le 21 décembre 2017, en vue d'obtenir des soutiens pour cette collecte à compter de 2018.

2. Montant annuel global des dépenses du service

Les principaux postes de dépenses sont présentés ci-dessous, en euros TTC :

<h1>Coût du service déchets en 2017</h1>	
Dépenses FONCTIONNEMENT :	
Collecte par COVED	526 400 €
Exploitation des déchetteries (SPL et EXCOFFIER)	603 900 €
Coût du traitement (SIVOM de Cluses et SIDEFAGE)	689 600 €
Autres dépenses de fonctionnement	48 900 €
Charges de personnel	49 500 €
	Soit 1 918 300 euros
Dépenses INVESTISSEMENT :	
Fonds de concours en reste à Réaliser (CE Fillinges / St Jeoire)	26 700 €
Acquisition contenants (bacs, colonnes, CSE, CE)	98 650 €
Matériel divers	1 100 €
	Soit 126 450 euros
Recettes:	
TEOM 2017	1 623 000 €
Redevance Spéciale	64 000 €
Recettes de tri (collecte tri sélectif + déchetteries + Eco-organismes)	186 400 €
Autres : recettes exceptionnelles	25 600 €
	Soit 1 899 000 euros
TOTAL : - 145 750 €	

2.1. Montant annuel des prestations rémunérées à des entreprises sur contrat

La CC4R a versé à la société COVED un montant total de 478 548,40 € HT et 526 403,24 € TTC (taux de TVA à 10%), décliné comme suit :

- Lot 1 (collecte des OMR) : 389 466,36 € HT
- Lot 2 (collecte du tri sélectif) : 85 090 € HT
- Lot 3 (collecte des cartons des professionnels) : 3 991,81 € HT

La CC4R a versé à la SPL 2D4R un montant total de 134 882,50 € TTC.

La CC4R a versé à la société EXCOFFIER RECYCLAGE un montant total de 463 278,40 € TTC (taux de TVA à 10%), décliné comme suit :

- Déchetterie de Fillinges : 241 574,16 € TTC
- Déchetterie de Saint-Jeoire : 221 704,24 € TTC

2.2 Montants des versements au titre des adhésions aux syndicats

Au titre des compétences déléguées aux syndicats précités :

- la CC4R a versé au SIVOM de la région de Cluses le montant de 563 267,10 € TTC,
- la CC4R a versé au SIFEAGE le montant de 126 342,57 € TTC.

3. Modalités de financement du service public

Concomitamment à la prise de compétence, les élus communautaires ont instauré par délibération du 13/10/2014 la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour l'ensemble du territoire intercommunal.

Les taux sont votés annuellement, avant le 15 avril.

En 2017, les taux étaient les suivants :

Commune	Taux 2017
FAUCIGNY	7,71%
FILLINGES	8,03%
LA TOUR	9,19%
MARCELLAZ	8,49%
MEGEVETTE	8,03%
ONNION	7,85%
PEILLONNEX	8,24%
SAINT JEAN DE THOLOME	8,09%
SAINT JEOIRE	9,52%
VILLE-EN-SALLAZ	9,36%
VIUZ-EN-SALLAZ	7,40%

D'après les bases foncières connues au moment du vote des taux (le 20 mars 2017) et des taux votés, le montant total attendu était de 1 610 000 €.

Le produit réel 2017 obtenu est de 1 623 484 €.

2.1 Modalités d'établissement de la redevance spéciale d'élimination des déchets assimilés

Lorsque le service est financé par la TEOM, la loi prévoit l'institution de la redevance spéciale pour financer la prise en charge des déchets assimilés, sauf dans le cas d'une mise en place globale de la tarification incitative.

Par délibération du 19/10/2015, le Conseil Communautaire avait acté une instauration partielle de la redevance spéciale, dès l'année 2015, visant à appliquer une redevance à l'Hôpital Dufresne-Sommeiller et au Foyer des Quatre Vents, situés sur la commune de La Tour. En effet, ces établissements sont exonérés de plein droit de TEOM alors qu'ils ont été identifiés comme le plus gros producteur d'OMA prises en charge par le service, et qu'ils font partie des établissements bénéficiant de deux collectes par semaine. Cette application partielle a été reconduite en 2016 par délibération du 10/10/2016, avec une recette de 23 911 €.

Par délibération du 10/10/2016, il a également été instauré la redevance spéciale pour tous les professionnels du territoire, à partir de 2017, avec un déploiement sur plusieurs années.

L'ensemble des modalités d'instauration et de fonctionnement de la redevance spéciale est défini par un règlement de redevance spéciale qui fait état des dispositions générales, dispositions financières et dispositions d'application de la redevance spéciale.

Les tarifs 2017 sont fixés à :

- part fixe par redevable : 70€, une réduction étant appliquée la 1ère année (évaluée à 110€)
- part variable ordures ménagères (OM) : 0,021 €/litre (soit 21€/m3)
- part variable déchetteries : 14,44 €/m3,

Un contrat est conclu entre la CC4R et chaque producteur de déchets assimilés recourant au service public d'élimination des déchets.

La contractualisation a débuté en fin d'année 2016 et s'est poursuivie en 2017. Au 31 décembre 2017, 135 contrats entre la CC4R et des entreprises du territoire étaient signés. La facturation de novembre 2017 a donné lieu à une recette de 64 258,43 €.

2.2 Montant détaillé des aides reçues d'organismes agréés au titre du décret no 92-377 du 1er avril 1992 relatif aux déchets résultant de l'abandon des emballages ou mandatés par des organismes agréés (investissements, soutien à la tonne triée, soutien aux tonnes de matériaux valorisés, soutien à l'information des usagers) :

Pour la collecte des D3E, la CC4R dispose d'une convention avec l'éco-organisme OCAD3E, plus connu sous le nom d'Eco-systèmes. Les montants perçus au titre de cette convention sont détaillés dans le tableau suivant :

	Soutiens partie fixe	Soutiens partie variable	Soutiens coté du gisement	Sous-total soutiens financiers	Soutiens communication
2016	3 680 €	8 789 €	1 845 €	14 314 €	-
2017	3 680 €	7 755 €	-	11 435 €	-
évolution 2016/2017	0%	-12%	-100%	-20%	-

Au-delà de ces soutiens financiers, Eco-Systèmes prend en charge les coûts logistiques et de traitement des D3E. Pour les 176,2 tonnes de D3E prises en charge sur nos déchetteries en 2017, le coût évité pour la CC4R a été évalué par Eco-Systèmes à 45 553 €.

Pour la collecte des DEA, la CC4R dispose d'une convention avec l'éco-organisme Eco-Mobilier. Ce contrat prévoit, en plus de la prise en charge opérationnelle progressive des DEA collectés séparément sur les déchetteries et le versement des soutiens pour la collecte de ces tonnages, le versement de soutiens financiers pour les tonnages non collectés séparément. En 2017, les DEA sont collectés séparément à Fillinges (soutien opérationnel) et non séparément à Saint-Jeoire (soutien financier). Les montants perçus au titre de cette convention sont détaillés dans ci-dessous :

Votre bilan financier	
Type de soutien	Montant
Soutiens fixes par déchèterie	3 748,55
Soutien opérationnel (sur les tonnages collectés par Eco-mobilier)	4 125,20
Soutien financier (sur le tonnage collecté non séparément)	11 729,71
Soutien communication (Soutien au démarrage et soutien par habitant)	Aucune action de communication locale soutenue en 2017
Total	19 603,46
Coûts évités	39 354,41

(i) Au-delà de ces soutiens financiers, Eco-Mobilier prend en charge les coûts logistiques et de traitement des DEA. Pour les 206,26 tonnes de DEA prises en charge sur la déchetterie de Fillinges en 2017, le coût évité pour la CC4R a été évalué par Eco-Mobilier à 39 354,41 €.

2.3 Montant détaillé des recettes perçues au titre de la valorisation (valorisation matière hors organismes agréés, valorisation énergétique) :

Dans le cadre du marché établi avec la société EXCOFFIER RECYCLAGE, la CC4R touche des recettes de tri pour la ferraille, les cartons et les batteries. Le prix de rachat est variable, en fonction de l'évolution du cours de ces matières.

En 2017, la CC4R a ainsi touché les recettes suivantes :

- Pour la ferraille : 38 048,78 € (28 960,22 € en 2016)
- Pour les cartons : 22 007,18 € (19 776,78 € en 2016)
- Pour les batteries : 2 852,72 € (2 899,75 € en 2016)

2.4 Montants des recettes perçues au titre des adhésions aux syndicats

Au titre des compétences déléguées aux syndicats précités :

- Le SIVOM de la région de Cluses a versé à la CC4R une recette de tri sélectif de 81 197 €
- Le SIFEFAGE a versé à la CC4R une recette de tri sélectif de 9 808 €